

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

...

## **6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

### **6.1 Proposition de motion du groupe des Vert'Libéraux**

La présidente donne lecture de la motion des Vert'libéraux « Pour le rétablissement rapide d'une liaison directe en tram entre les Trois Chênes et la gare de Cornavin » :

*« La suppression de la liaison directe par tram entre les Trois Chênes et la gare de Cornavin impose un transbordement, à l'exception de quelques lignes périphériques (1 et 9 depuis la Gradelle, 5 et 25 sur la route de Malagnou, 8 sur la route de Florissant, 61 depuis Chêne-Bourg). Il en résulte un désagrément notable pour une part très nombreuse d'utilisateurs, a fortiori pour ceux dont la mobilité est réduite. »*

*Au vu de l'énoncé de cette situation très pénalisante, le groupe vert'libéral demande au Conseil administratif de prendre contact avec les autorités de Chêne-Bourg et de Thônex en vue d'une interpellation commune des instances compétentes demandant le rétablissement de cette liaison. »*

M. Heimendinger précise que bien que cette proposition émane du groupe Vert'libéral, sa teneur a séduit des conseillers municipaux d'autres groupes qui y ont de ce fait souscrit.

M. Spinelli rappelle qu'en février 2012 une motion similaire avait été déposée et qu'elle avait été bien accueillie. Il aimerait avoir davantage d'informations à ce sujet.

M. Karr confirme que l'accueil réservé à l'époque par le Conseil d'Etat à ces motions était très favorable. Ceci dit, les TPG sont actuellement dans une situation difficile impliquant de nombreux licenciements et l'heure n'est pas à une expansion du réseau, bien au contraire. Pour sa part, il soutient entièrement cette motion qu'il s'engage à porter à la connaissance de ses collègues. Toutefois, le problème est qu'aujourd'hui, c'est plutôt un démantèlement des prestations qu'un rétablissement du système antérieur qui se profile. Du côté de la mise en œuvre du projet, il est assez pessimiste dans la mesure où il y a peu de ressources à disposition. En revanche, au niveau de la planification, un mandat a été donné par le Canton pour étudier cette question de manière plus large.

M. Balmer indique qu'un spécialiste des TPG a souligné que l'offre au niveau de Carouge était surdimensionnée et que la ligne 18 était très peu utilisée. Il propose d'ajouter un amendement à cette motion stipulant que la ligne 18 desservirait Chêne-Bourg en alternance avec Carouge, ce qui n'engendrerait pas de surcoût.

M. Heimendinger est favorable à cette proposition qui répondrait à la demande du public sans générer de frais supplémentaires.

M. Balmer lit le texte de la proposition :

*« Aujourd'hui l'offre Bel-Air – Carouge est clairement surdimensionnée avec le retour de la ligne 18 qui est grandement sous-utilisée.*

*Nous demandons donc l'alternance du terminus Carouge avec Chêne-Bourg... Ainsi le tram 18 ferait CERN – Chêne-Bourg en alternance avec Carouge, soit une desserte toutes les 20' sur les Trois-Chêne, sans surcoûts. »*

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

M. Karr suggère d'intégrer cette modalité dans la discussion avec le Conseil d'Etat plutôt que de l'ajouter à la motion. Il pense que cette question est importante mais que les moyens à mettre en œuvre relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Par ailleurs, il ne souhaite pas provoquer la commune de Carouge frontalement.

M. Messerli ne comprend pas pourquoi le départ de la ligne 18 serait à Chêne-Bourg et non à la douane de Moillesulaz.

M. Fassbind regrette que M. Karr ait donné son avis avant que les conseillers municipaux signataires de la motion se soient exprimés.

La présidente estime elle aussi qu'il revient aux signataires du texte de s'exprimer en premier.

M. Karr a simplement donné son point de vue et voulait fournir des éclaircissements pour que celles et ceux qui souhaitent s'associer à cette motion le fassent en toute connaissance de cause. Le Conseil administratif a le droit de donner son avis avant le vote du Conseil municipal. L'idée soutenue par M. Balmer est bonne mais il craint que les Carougeois ne réagissent mal s'il ne leur est laissé aucune marge de manœuvre.

M. Spinelli rappelle qu'il est d'usage de donner la parole au Conseil administratif au cours des débats. Ceci dit, il trouve que cet amendement est intéressant quoiqu'un peu trop précis. Il pense qu'il faudrait l'étudier en commission.

M. Heimendinger est favorable au renvoi de cet amendement en commission pour trouver la meilleure formulation possible.

M. Spinelli propose de voter la mention en l'état et d'étudier plus attentivement l'amendement avant de le soumettre au vote.

M. Karr pense au contraire qu'il faut voter l'amendement avant la motion. Par ailleurs, il ne pense pas qu'il soit utile de renvoyer l'amendement en commission. Il a parfaitement compris la teneur du message et il soutiendra cette motion auprès de ses collègues ; autant le faire le plus rapidement possible.

M. Balmer maintient sa proposition d'amendement qu'il relit avec une modification mineure :

*« Aujourd'hui l'offre Bel-Air – Carouge est clairement surdimensionnée avec le retour de la ligne 18 qui est grandement sous-utilisée.*

*Nous demandons donc l'alternance du terminus Carouge avec Moillesulaz... Ainsi le tram 18 ferait CERN – Moillesulaz en alternance avec Carouge, soit une desserte toutes les 20' sur les Trois-Chêne, sans surcoûts. »*

- La proposition d'amendement est acceptée par 15 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.
- La proposition de motion des Vert'libéraux amendée est acceptée par 22 voix pour et une abstention.

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

**6.2 Sondes géothermiques**

Mme Bisanti indique que les habitants de la Gradelle se sont plaints à propos des nuisances sonores entraînées par les sondes géothermiques installées sur un terrain appartenant à la commune. Nombreux sont ceux qui n'avait même pas été informés de ces forages qui devraient se poursuivre jusqu'au mois de juin 2015. Ils s'inquiètent en outre des dégâts éventuels que pourraient produire ces sondes sur les bâtiments alentour.

Mme Hochuli confirme que ces forages sont réalisés par les SIG sur un terrain appartenant à la commune. Ils sont dictés par la nécessité de changer la chaufferie de la copropriété. Tous les copropriétaires de la Gradelle ont été informés. En revanche, si les locataires des autres immeubles n'ont pas été mis au courant, c'est que les régies n'ont pas fait leur travail.

M. Locher ajoute que la Commune n'a rien à voir dans ce chantier. Au vu de l'état de vétusté de cette chaudière qui a plus de 40 ans, les copropriétaires doivent la changer. Comme il s'agit d'une chaufferie centralisée, elle est soumise à une législation particulière. Dans le cadre de ce projet d'assainissement, la commune a été sollicitée pour trouver un accord avec les SIG car cet assainissement exige un certain pourcentage d'énergie renouvelable. Une des solutions envisagées consiste à installer des panneaux solaires sur la toiture. En mettant à disposition le sous-sol de son terrain, la commune autorise les copropriétaires à installer des sondes géothermiques, ce qui leur permet d'économiser quelques centaines de milliers de francs. Par ailleurs, la commune a été informée du planning du chantier au même titre que les copropriétaires. Mais manifestement, il y a un défaut d'information qui vient sans doute des régies.

M. Perrin revient sur le problème des sondes géothermiques. En tant que propriétaire, il compte intervenir auprès des entreprises parce qu'il existe des moyens d'équiper les machines pour qu'elles soient moins bruyantes.

Mme Tiercy souligne que la commune met gracieusement à disposition un terrain qui lui appartient pour installer ces sondes géothermiques.

Mme Hochuli reconnaît qu'il s'agit d'un terrain privé. Toutefois, la commune est copropriétaire de la résidence de la Gradelle. Elle va téléphoner à la régie Brun mais elle souhaiterait que la commune intervienne aussi dans la mesure où sa démarche aura davantage de poids.

M. Locher répond que la Commune ne fait pas partie de la copropriété gérée par la régie Brun. La commune n'a pas le droit de vote dans les séances de la copropriété.

**6.3 Virage chemin des Bougeries**

M. Heimendinger aimerait évoquer la question des aménagements en cours au chemin des Bougeries. L'entrée du chemin du côté de la route de Malagnou est en train d'être réaménagée ce qui rend l'amorce du virage dangereuse, en particulier pour les deux-roues du fait du rehaussement du trottoir. Par ailleurs, le croisement du chemin des Bougeries avec celui de la Paumière est devenu quasiment impraticable. Il se demande si les autorités responsables ne pourraient pas être poursuivies en cas d'accident. Il comprend bien l'intention de réguler le trafic et il l'approuve pleinement. Néanmoins, le dispositif qui est en train d'être mis en place augmente sensiblement la dangerosité et expose les conducteurs à des accidents.

## **Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**

### **Extrait du procès-verbal**

M. Locher rappelle que tous les projets de régulation du trafic ont été initiés par la commune, laquelle a l'obligation de mandater un spécialiste agréé par la DGT. Ce mandataire propose plusieurs avant-projets à la DGT qui décide au final de l'aménagement qui sera réalisé. Le carrefour au niveau Paumière-Bougeries présente la particularité d'être sur le trajet du bus, raison pour laquelle les seuils de ralentissement ont été placés hors du carrefour. Ces aménagements ont donc été prévus par des spécialistes et ils devraient a priori être aux normes de sécurité réglementaires.

M. Heimendinger ne met en doute ni le bien-fondé de la démarche, ni la compétence de la DGT. Néanmoins, il soutient que cet endroit est dangereux et il aimerait qu'un spécialiste donne son avis sur cette question.

#### **6.4 Agenda**

M. Borda d'Agua a une réflexion à faire par rapport à l'agenda, notamment en ce qui concerne le déplacement du repas du Conseil municipal qui était prévu le 12 décembre. Ce n'est pas la première fois que des modifications ont lieu et il aimerait bien qu'à l'avenir le calendrier soit davantage respecté.

La présidente déplore ce fait autant que lui, mais elle précise que ces changements sont généralement imposés par l'administration communale.

#### **6.5 Arrêt du tram du « Goulet »**

Au préalable, Mme Hochuli aimerait féliciter les organisateurs de la sortie des Aînés qui s'est parfaitement déroulée. À un tout autre niveau, elle a lu dans les journaux que l'arrêt du tram du « Goulet » devrait être déplacé vers la Poste. Elle a appris que la population s'opposait à ce déplacement et elle souhaiterait avoir des informations complémentaires sur ce point, d'autant que cet arrêt dessert non seulement la Mairie, l'Ecole et le Temple, mais également le Foyer des Aveugles et le Centre de réinsertion et de réadaptation.

M. Karr répond qu'en ce qui concerne le déplacement de l'arrêt du tram, il a eu connaissance de l'opposition de la population. De manière plus générale, il semble que le problème ne relève pas du déplacement d'un arrêt mais de la réduction du nombre d'arrêts. Il se trouve que les TPG ont un problème de maintien de la vitesse commerciale au-dessus de 18 km/h, laquelle n'est pas atteinte actuellement. C'est pour cette raison qu'il est envisagé de supprimer un arrêt de tram dans le secteur de Chêne-Bougeries. Il y a deux dimensions dans cette question. La première est la volonté de l'Etat de réduire le nombre des arrêts dans le secteur de Chêne-Bougeries afin d'augmenter la vitesse des trams. La deuxième est que le positionnement de cet arrêt représente à la fois un obstacle à la circulation automobile et un facteur de risque pour les cyclistes. Il aimerait avoir l'avis des conseillers sur cette question.

#### **6.6 Inauguration du « Petit-Manège » / Chantiers divers**

Mme Hochuli fait allusion à l'inauguration du « Petit Manège » qui a eu lieu la veille. Elle aimerait savoir pourquoi un repas a été organisé à cette occasion et sur quels critères les convives avaient été invités. Enfin, elle demande qui sera le futur président de la commission Sécurité.

Mme Grandjean-Kyburz indique que c'était une manière de remercier l'équipe éducative et le comité du « Petit Manège » pour leur patience. Elle rappelle qu'ils ont travaillé dans des

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

conditions très difficiles durant de nombreuses années jusqu'à la rénovation du lieu. Ont été conviés à ce repas, l'équipe éducative, le comité, les membres de la commission Jeunesse ainsi que l'architecte mandataire. En ce qui concerne la présidence de la commission Sécurité, elle reste assumée par M. Fassbind.

En ce qui concerne le « Petit Manège », M. Perrin salue la rénovation du bâtiment. Toutefois, il a été surpris que les cadres des fenêtres soient noirs. D'une part, cela est triste pour une école et d'autre part, cela tranche avec l'ensemble de la Gradelle où tous les cadres de fenêtres sont dans des tons clairs. Enfin, il y a des chantiers qui ont été entrepris sur le territoire de la Commune, alors qu'aucun crédit n'avait été voté par le Conseil municipal et qu'aucune autorisation n'avait été délivrée. Il en est ainsi de la petite place située à côté du chemin Python et qui a été réalisée sans autorisation. De même, autour du bâtiment de la Mairie, un bloc destiné au drainage ainsi que des raccordements de canalisations ont été installés. Il lui semble que la commission devrait être informée plus en détail de ces aménagements.

**6.7 Fermeture du chemin de l'Eperon**

M. Perrin observe, en lien avec le chantier des sondes géothermiques, que le chemin de l'Eperon a été fermé. Les enfants ne peuvent donc plus l'emprunter pour se rendre à l'école. Beaucoup passent dans l'herbe ce qui occasionne des salissures et des risques de chute. Il aimerait que la Commune intervienne pour rétablir un passage piétonnier sur ce chemin.

M. Favarger soutient M. Perrin dans sa demande d'un cheminement piétonnier au chemin de l'Eperon. Concernant la ligne de tram, il rappelle que l'arrêt actuel de Grange-Falquet est l'un des plus utilisé en raison de sa proximité avec l'Ecole de culture générale.

M. Karr fait observer que cet arrêt est aussi l'un des plus dangereux. Il est étonné qu'il n'y ait pas eu plus d'accidents. Le projet de réaménagement de ces quais doit envisager davantage de place. Une solution pourrait être de décaler quelque peu cet arrêt et de prévoir un passage piéton au milieu, de façon à ce que le tram s'arrête de part et d'autre de ce passage.

M. Locher précise que le chemin de l'Eperon n'est pas un chemin communal et que le chantier n'a pas été initié par la commune. Il faut donc que les propriétaires s'adressent aux SIG. La commune n'a rien à voir avec les barrières qui ont été mises en place ; elle a simplement signé une convention autorisant les SIG à installer leurs sondes géothermiques.

M. Perrin s'est effectivement trompé puisque le chemin de l'Eperon n'est pas public. En revanche, il se demande de quelle autorité relève l'accès à l'école. Sur le chemin de la Gradelle, des lignes jaunes ont été peintes pour interdire le stationnement après qu'un enfant a été renversé par une voiture. Il revient selon lui au service Prévention et sécurité de la commune d'intervenir afin de réaliser un cheminement piétonnier pour les enfants se rendant à l'école.

M. Locher rappelle que la commune avait pris l'initiative de construire des seuils de ralentissement en plastique dans ce chemin mais que les propriétaires d'un groupe d'immeubles s'y étaient opposés.

**Séance du Conseil municipal du 6 novembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

**6.8 Circulation à l'entrée de Conches**

M. Le Guern aimerait revenir aux problèmes de circulation mentionnés par M. Heimendinger à l'entrée de Conches. Un de ses voisins propriétaire d'une camionnette ne peut plus passer par cet endroit et est obligé de faire un grand détour par la route de Florissant. Concernant l'entretien des routes, les machines chargées d'enlever les feuilles mortes font un bruit considérable atteignant 88 décibels. Or selon les dispositions contenues dans la Loi fédérale, 90 décibels est le seuil d'alarme des aérodromes civils. Il faudrait peut-être envisager une solution moins bruyante, d'autant que pour les trottoirs, un simple balayage suffirait.

**6.9 Souffleuses de feuilles**

Mme Tiercy suggère qu'une commission se charge d'étudier l'utilité de souffler chaque semaine les feuilles mortes dans les parcs. Ne pourrait-on attendre que les feuilles soient toutes tombées avant de les enlever en une seule fois ?

M. Karr propose que la commission Mobilités-Nature-environnement étudie la question des nuisances sonores dues aux souffleuses et qu'elle envisage un traitement différencié pour les routes et les parcs. Il rappelle par ailleurs que le règlement cantonal sur la tranquillité publique détermine quelles sont les périodes de l'année ainsi que les heures de la journée durant lesquelles les souffleuses à feuilles peuvent être utilisées.

**6.10 Journée mondiale de lutte contre le sida**

Mme Grandjean-Kyburz indique que le Conseil administratif a décidé de s'associer à la Journée mondiale de lutte contre le sida en installant un arbre paré du ruban rouge devant le Centre de Rencontres et de Loisirs. Des allocutions auront lieu au pied de cet arbre illuminé le 28 novembre à 11 h 00. Elle rappelle que 33 millions de personnes sont infectées par le VIH dans le monde, dont 25'000 en Suisse. Cela donnera l'occasion de saluer l'action du Groupe sida en matière de prévention et de lutte contre cette maladie.